

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal du lundi **6 juillet 2026 à 19 h**, tenue au 21, chemin Millington, à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers, Victor Dingman, Claire Rocher, François Tanguay, Jean de Blois, Marie-Eve Soucy et France Dussault**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La directrice générale et greffière-trésorière Manon Fortin est présente.

45 citoyens présents

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
 - 2.1** des procès-verbaux des 1^{er} et 29 juin 2026;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
 - 5.1** Avis de motion et dépôt du projet du Règlement n° 26-571 sur la gestion contractuelle;
 - 5.2** Modification au calendrier 2026 des séances ordinaires du conseil;
- 6 Administration financière**
 - 6.1** Approbation des comptes payés et à payer et autorisation de paiement;
- 7 Sécurité publique**
 - 7.1** Acceptation de la soumission de protection incendie CFS pour l'achat d'appareils respiratoires;
- 8 Transport, voirie**
 - 8.1** Attribution du contrat pour la réfection du chemin du Lac-des-Sittelles;
 - 8.2** Offre de services pour la caractérisation environnementale des sols sommaire dans le cadre des travaux de réfection de la rue du Lac-des-Sittelles;
 - 8.3** Offre de services pour le contrôle des matériaux et surveillance environnementale dans le cadre des travaux de réfection de la rue du Lac-des-Sittelles;
 - 8.4** Offre de services professionnels pour la surveillance des travaux de remplacement de trois ponceaux sur le chemin North;
 - 8.5** Offre de service professionnels - Contrôle des matériaux pour le chantier des ponceaux (NO1-09, NOI1-10, NO1-10-1 et NO1-11);
- 9 Urbanisme et zonage**
 - 9.1** Demande de permis PIIA-IV n° 2026-04-0034, 9, rue des Pommiers;
- 10 Loisirs et culture**
 - 10.1** Appel d'offres pour la construction d'une passerelle et d'un belvédère au quai Bryant;
 - 10.2** Demande d'autorisation de passage du Grand Tour Vélo Québec;
- Hygiène du milieu et environnement**
 - 11.1** Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'appel d'offres en vue d'un achat regroupé de bacs bruns et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles;
 - 11.2** Désignation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement dans le cadre de l'entente intermunicipale à intervenir entre la municipalité et la MRC relativement aux cours d'eau de la municipalité;
- 12 Santé et bien-être**
- 13 Rapport des comités municipaux**
- 14 Rapport des comités communautaires**
- 15 Période de questions**
- 16 Affaires nouvelles**
- 17 Levée de la séance**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2026-07-185)

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU

d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout du point suivant :

10.3 Demande d'autorisation de passage du tour CIBC Charles Bruneau.

ADOPTÉE

* * * * *

2.1 ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES 1^{ER} ET 29 JUIN 2026 (186)

2026-07-186

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 1^{er} juin 2026 et de l'assemblée extraordinaire du 29 juin 2026 au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère F. Dussault
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 1^{er} juin 2026 et de l'assemblée extraordinaire du 29 juin 2026 soient approuvés et adoptés, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

* * * * *

5.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 26-571 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère M.-E. Soucy, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement n° 26-571 sur la gestion contractuelle* sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de règlement est mis à la disposition du public au bureau de la municipalité et sur le site Web de la municipalité à l'adresse suivante : <https://municipalite.austin.qc.ca/reglements-projets>.

Donné à Austin, ce 6 juillet 2026.

5.2 MODIFICATION AU CALENDRIER 2026 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL (187)

2026-07-187

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la date de la séance ordinaire du conseil d'octobre pour tenir compte de la journée de l'élection provinciale;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par la conseillère M.-E. Soucy**

ET RÉSOLU QUE :

la séance ordinaire qui devait se tenir le lundi 5 octobre 2026 soit déplacée au mardi 6 octobre à 19 h.

ADOPTÉE

* * * * *

6.1

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT (188)

Liste des comptes payés du 2 juin au 6 juillet 2026

Salaires au net	Paie du 2026-06-03	16 280,77
Salaires au net	Paie du 2026-06-10	16 727,42
Salaires au net	Paie du 2026-06-17	16 481,21
Salaires au net	Paie du 2026-06-24 (incl. élus + pompiers)	38 518,58
Salaires au net	Paie du 2026-06-30	17 810,10
Arboria Inc.	Plantation d'arbres (ordonnance lot 4379057)	14 578,83
Atelier Boréal Architecte	Honoraires, plan phase II - quai Bryant	2 759,40
Avizo Experts	Plans prélim. : parc + ponceaux ch. North	14 633,45
Bell Canada	Hôtel de ville, ligne urgence	300,80
Bell Mobilité	Cellulaires	102,44
Beneva	Assurance collective	7 086,02
Cain Lamarre	Frais juridiques	512,91
CIBC VISA	Abonnements, fournitures de bureau, divers	5 338,95
Caroline Falcao	Travaux en communications, juin	1 505,00
Cogeco	Internet (3 comptes)	668,40
Communication Plus	Temps d'antenne - avril	160,97
Cynthia Naggar	Vidéo : Fonds d'aide initiatives citoyennes	894,62
Daniel Plante	Nettoyage Carrefour + produits ménagers	395,08
Dominique Demers	Rencontre littéraire, bibliothèque	502,41
Environnements-Air	Formation, 3 pompiers	689,85
Eurofins Environex	Analyses selon RQEP, mai	229,95
Garage JBL Inc.	Entretien, réparation camion incendie #252	7 970,67
Gaston Lavoie	Installation, sculpture parc Shappie Trough	35,91
Hydro-Québec	Éclairage public + bâtiments municipaux	1 384,60
Jennifer Gaudreau	Entretien ménager, juin	1 935,00
JFLV	Honoraires - urbaniste	2 213,27
Les Aménagement Agénor	Dalles, bancs et tables (1 ^{er} et 2 ^e versements)	7 258,32
Les Aménagement Agénor	Tonte de pelouse + préparation de fossé	3 098,15
Les Aménagement Agénor	Plantation jeux d'eau, versement final	16 231,94
Les Services EXP	Plans et devis : réfection, rue du LDS	9 962,66
Ministre du Revenu	Cotisations de l'employeur - mai	34 648,33
Neovigie Inc.	Abonnement annuel, sécurité sur le terrain	245,59
Personnel	Déplacements / kilométrage	1 291,01
Personnel	Déboursés divers	743,66
Personnel	Cotisations RÉER	7 634,66
Plomberie Gilbert et Fils	Remplacement, réservoir eau chaude, chalet	668,49
PROFLEXO	Location du camion voirie - juin	1 321,06
Rec. général du Canada	Cotisations de l'employeur - mai	12 802,67
Citoyens	Remboursements divers	3 032,74
Citoyens	Remboursement de taxes	820,89
Membres des comités	Remboursements de dépenses encourues	947,37
Reflét du Lac	Avis d'appel d'offres (réfection rue du LDS)	581,08
Retraite Québec	RREM – mai	2 052,16
Ricova services	Collectes matières résiduelles - mai	15 765,56
Solmatech	Étude géotechnique - réfection ch. Millington	1 711,87
Terraquavie	Fournitures - urbanisme	45,99
Xerox	Frais d'impression et location photocopieurs	507,61
Règlements d'emprunt :		
Banque Royale du Canada	Règl. 20-474 ch. Clark - intérêts+capital	5 923,12
	Règl. 21-482 ch. Hopps - intérêts+capital	65 275,30
Total payé du 2 juin au 6 juillet 2026		362 286,84

Liste des comptes à payer en date du 6 juillet 2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Buropro Citation	Fournitures de bureau	102,25
Cain Lamarre	Frais juridiques	4 350,65
Drumco Énergie	Entretien annuel - génératrice Kohler	887,27
Kezber	Abonnements, soutien technique	2 017,38
Lotus Marketing	Modification image - avis publics	27,31
MRC Memphrémagog	Équilibrage du rôle juillet	3 066,58
Reflet du Lac	Avis d'appel d'offres (2)	1 024,19
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Communication Plus	Temps d'antenne (juin et juillet)	321,94
Pierre Chouinard & Fils	Essence et carburant diesel	1 844,94
Prévimed	Remplissage cylindre oxygène	158,99
Quai Expert	Installation des bouées	513,90
Régie de police	Entente 2026 - juillet	67 108,00
VOIRIE ET TRANSPORT		
Audet Services Inc	Débouchage d'un ponceau ch. Galvin	1 080,77
Audet Services Inc	Vidange des bermes 2026	17 178,41
Exc. Richard Bouthillette	Nettoyage - fossés et bermes	16 871,44
Exc. S. Mierzwinski	Nivelage	6 007,44
Permaroute	Réparation des fissures	12 110,32
Récupération L. Maillé	26 mai, rue des Pruches	229,95
Silex Industriel	Outils et fournitures de voirie	536,91
Somavrac	Abat-poussière	50 492,52
HYGIÈNE DU MILIEU + PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT		
Eurofins Environex	Analyses selon RQEP-juin	445,82
MRC Memphrémagog	Arbustes - reboisement bande riveraine	5 483,70
Zone Éco	Enfouissement + compostage - mai	5 289,65
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
Cain Lamarre	Frais juridiques	2 141,35
Encadrements Turgeon	Encadrement pour exposition projet paysages	206,96
LOISIRS ET CULTURE		
AGC Serrurier	Clés pour nouveaux bénévoles - bibliothèque	29,90
Candock Estrie	Location de quai pour rampe de mise à l'eau	2 391,48
Comma Imagination	Infographie, 21Millington	1 371,88
CRM Imprimerie	Impression, 21Millington (16 pages)	3 926,40
Groupe Degrandpré	Travaux -jeux d'eau	954,64
L'Air en Fête	1er et 2e versements - camp de jour	2 329,18
Location Langlois	Location de clôture, lac Orford (2 mois)	193,70
NOTEB Plancher / Beton	Correctif, dalle de la patinoire	2 012,06
Ozero Solutions	Écran de borne simplifié - guérite quai Bryant	517,39
Sanivac	Location toilettes - parcs + quai (2 mois)	2 169,30
Sanivac	Location toilettes - Carrefour	1 824,94
Yves Mondoux	Photographie - inauguration des jeux d'eau	250,00
IMMOBILISATIONS		
Bigis Experts Conseils	Services de génie : étude, toit de la patinoire	18 367,26
Bigis Experts Conseils	Services de génie : passerelle quai Bryant	5 202,62
Équiparc	Bancs et tables pour jeux d'eau	12 847,31
Total des comptes à payer au 6 juillet 2026		253 886,70

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par le conseiller F. Tanguay

ET RÉSOLU QUE :

- 1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
- 2. dispense de lecture de la liste déposée soit accordée;
- 3. la liste des comptes payés au montant de 362 286,84 \$ soit approuvée;
- 4. la liste des comptes à payer au montant de 253 886,70 \$ soit approuvée;
- 5. la signature des chèques correspondants soit autorisée.

ADOPTÉE

* * * * *

7.1 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE PROTECTION INCENDIE CFS POUR L'ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES (189)

2026-07-189 ATTENDU QUE le budget 2026 du Service de sécurité incendie prévoit l'acquisition d'appareils respiratoires individuels autonomes (APRIA);

ATTENDU la soumission datée le 4 juin 2026 déposée par Protection Incendie CFS Ltée pour la fourniture de deux APRIA, deux parties faciales et quatre bouteilles en fibre de carbone;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller F. Tanguay
appuyé par le conseiller V. Dingman

ET RÉSOLU QUE :

la Municipalité d'Austin accepte la soumission déposée par Protection Incendie CFS Ltée au montant de 28 407,91 \$, taxes comprises, selon les modalités et conditions énoncées dans la soumission datée du 4 juin 2026.

ADOPTÉE

* * * * *

8.1 ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-DES-SITTELLES (190)

2026-07-190 ATTENDU la résolution n° 2026-05-141 concernant la publication, conformément aux articles 935 et 936 du Code municipal du Québec, d'un appel d'offres public pour les travaux de réfection de la rue du Lac-des-Sittelles, par l'entremise du système SEAO;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 30 juin 2026;

ATTENDU QUE six entreprises ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneur	Prix (taxes comprises)
Groupe Colas Québec inc.	2 039 656,50 \$
Excavations Gagnon et Frères inc.	2 140 000,00 \$
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	2 233 222,19 \$
Groupe Lapalme inc.	2 296 050,75 \$
Eurovia Québec Construction inc.	2 453 643,19 \$
Normand Jeanson Excavation inc.	2 604 448,86 \$

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère M.-E. Soucy
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

- 1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2. le contrat pour la réfection de la rue du Lac-des-Sittelles soit attribué au plus bas soumissionnaire, et il est conforme, soit Groupe Colas Québec inc., au coût total de **2 039 656,50 \$**, toutes taxes et dépenses incidentes comprises;
- 3. le tout sous réserve des sommes à confirmer concernant le traitement des sols contaminés ;
- 4. l'avis public, les documents d'appel d'offres, les addendas, la soumission déposée par Groupe Colas Québec inc. et la présente résolution constituent les documents contractuels.

ADOPTÉE

8.2 OFFRE DE SERVICE POUR LA CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS SOMMAIRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DU LAC-DES-SITTELLES (191)

2026-07-191 **ATTENDU** la nécessité de procéder à une caractérisation environnementale des sols sommaire en vue des travaux de réfection de la rue du Lac-des-Sittelles;

ATTENDU que la Municipalité a demandé des prix auprès de deux firmes, à savoir :

	Prix (taxes comprises)
Groupe ABS	19 528,50 \$
Les Services EXP	26 151,06 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et infrastructures a analysé les soumissions et recommande d'accepter la soumission dont le prix est le plus bas, soit la soumission déposée par le Groupe ABS;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère F. Dussault
Appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU :

D'accepter la soumission déposée par le Groupe ABS pour la caractérisation environnementale des sols sommaire, au montant de 19 528,50 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE

8.3 OFFRE DE SERVICES POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX ET SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DU LAC-DES-SITTELLES (192)

2026-07-192 **ATTENDU** que la Municipalité doit attribuer un contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux et surveillance environnementale dans le cadre des travaux de réfection de la rue du Lac-des-Sittelles;

ATTENDU que la Municipalité a demandé des prix auprès de deux firmes, à savoir :

	Prix (taxes comprises)
Solmatech	34 094,57 \$
ABS	42 892,52 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et infrastructures a analysé les soumissions et recommande d’accepter la soumission dont le prix est le plus bas, soit la soumission déposée par Solmatech;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par la conseillère M.-E. Soucy**

ET RÉSOLU :

D’accepter la soumission déposée par Solmatech pour le contrôle qualitatif des matériaux et surveillance environnementale dans le cadre du contrat de réfection de la rue du Lac-des-Sittelles, au montant de 34 094,57 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE

8.4 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE TROIS PONCEAUX SUR LE CHEMIN NORTH (193)

2026-07-193 **ATTENDU** les travaux de remplacement de trois ponceaux prévus sur le chemin North, dont le contrat a été attribué à la séance du conseil du 1^{er} juin dernier;

ATTENDU le budget d’honoraires déposé par Avizo au montant de 8 865,00 \$, taxes en sus, pour les services de surveillance bureau (ingénieur), surveillance chantier (technicien), visites provisoire et finale et documents post construction;

ATTENDU QUE cette offre de services est complémentaire à l’offre de services pour un quatrième ponceau (Ruisseau Powell), acceptée par le conseil par sa résolution n° 2025-11-291;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. de Blois
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU :

D’accepter l’offre de services déposée par Avizo pour la surveillance des travaux de remplacement de trois ponceaux sur le chemin North, au montant budgétaire de 8 865,00 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

8.5 OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS- CONTRÔLE DES MATÉRIAUX POUR LE CHANTIER DES PONCEAUX (NO1-09, NO1-10, NO1-10-1 ET NO1-11) (194)

2026-07-194 **ATTENDU** les travaux de remplacement de quatre ponceaux prévus sur le chemin North, dont le contrat a été attribué à la séance du conseil du 1^{er} juin dernier;

ATTENDU l’offre des services déposée par Solmatech au montant de 13 461,80 \$, taxes en sus, pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay
appuyé par la conseillère F. Dussault**

ET RÉSOLU :

D’accepter l’offre de services déposée par Solmatech pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de remplacement de ponceaux sur le chemin North, au montant de 13 461,80 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

* * * * *

9.1 DEMANDE DE PERMIS PIIA-IV N° 2026-04-0034, 9 RUE DES POMMIERS (195)

2026-07-195 **ATTENDU** la demande de permis de construction n° 2026-04-0034 pour l'agrandissement d'une remise existante sur un terrain de moins de 3000 m² dans la zone 3.3-RV;

ATTENDU QUE la demande est assujettie aux dispositions du PIIA-IV selon le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-436* en vigueur;

ATTENDU QUE l'agrandissement respecte les critères prévus au règlement, notamment la superficie boisée, les dimensions et les matériaux de finition qui s'harmonisent à ceux de la maison;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU QUE :

au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil autorise les travaux visés, conformément au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA).

ADOPTÉE

* * * * *

10.1 APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE ET D'UN BELVÉDÈRE AU QUAI BRYANT (196)

2026-07-196 **ATTENDU** l'adoption par le conseil, le 27 avril dernier, du *Règlement n° 26-562 décrétant la construction d'une passerelle et d'un belvédère au quai Bryant et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût*, lequel est en attente de l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU QUE la Municipalité bénéficie d'une subvention de 115 847 \$ répartie sur cinq ans au titre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et qu'elle a prévu des sommes au budget pour défrayer une partie des coûts;

ATTENDU QUE la dépense prévue est supérieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux est prévue entre les 1^{er} octobre et 15 décembre 2026;

ATTENDU QUE pour bénéficier d'une meilleure concurrence et de prévoir l'ouverture des soumissions avant les vacances de la construction afin de pouvoir attribuer le contrat à la séance du mois d'août, l'appel d'offres a été lancé le 17 juin dernier;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère M.-E. Soucy
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU QUE :

1. le conseil entérine l'émission de l'appel d'offres par procédure ouverte conformément à l'article 935 du *Code municipal du Québec* pour la construction d'une passerelle et d'un belvédère au quai Bryant;
2. les documents d'appel d'offres mentionnent que l'adjudication du contrat est conditionnelle à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du *Règlement n° 26-562 décrétant la construction d'une passerelle*

et d'un belvédère au quai Bryant et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût;

3. les soumissions seront reçues au bureau de la directrice générale à la date indiquée aux documents d'appel d'offres, pour être ouvertes et lues publiquement, au 21, chemin Millington, cinq minutes après la clôture de la période de réception des offres et qu'une décision sera rendue par le conseil à une séance publique subséquente;
4. la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

10.2 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE DU GRAND TOUR VÉLO QUÉBEC (197)

2026-07-197 **ATTENDU** la demande de Vélo Québec pour le Grand tour Vélo Québec qui aura lieu les 4 et 6 août 2026;

ATTENDU QUE cet événement est devenu un incontournable pour les adeptes du triathlon attirant quelques 2 500 participants annuellement;

ATTENDU QUE conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, l'organisme demande l'autorisation de la Municipalité pour son passage sur les chemins North et Nicholas-Austin ainsi que sur la Route 112;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par la conseillère F. Dussault**

ET RÉSOLU QUE :

1. le conseil confirme n'avoir aucune objection à la demande de passage du Grand Tour Vélo Québec la course les 4 et 6 août 2026 sur les chemins North et Nicholas-Austin ainsi que sur la Route 112 dans les limites de la municipalité, à la condition que les organisateurs de l'événement s'adressent à la Régie de police de Memphrémagog pour traiter des questions de sécurité du public et des participants et qu'ils aient obtenu les autorisations nécessaires du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le tracé du chemin Nicholas-Austin;
2. le conseil demande d'assurer une signalisation adéquate de la déviation de la circulation, s'il y a lieu et d'assurer la propreté des lieux suite au passage;
3. le conseil demande également à l'organisme de s'assurer que les participants adoptent de bons comportements environnementaux.

ADOPTÉE

10.3 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE DU TOUR CIBC CHARLES BRUNEAU (198)

2026-07-198 **ATTENDU QUE** la Fondation Charles-Bruneau organise la 30^e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau, dont la gestion des différents parcours est assumée par la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC);

ATTENDU QUE plus de 54 M \$ ont été amassés depuis 1995 et que l'activité est en voie de devenir l'une des principales collectes de fonds au Québec;

ATTENDU QUE la collecte de fonds a pour but de répondre aux priorités toujours croissantes de la recherche et aux projets dédiés à l'hémato-oncologie pédiatrique;

ATTENDU QUE conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, l'organisme demande l'autorisation de la municipalité pour son passage sur le chemin Nicholas-Austin, le jeudi 4 juillet prochain;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère M.-E. Soucy
appuyé par le conseiller J. de Blois**

ET RÉSOLU QUE :

1. le conseil confirme n'avoir aucune objection à la demande de passage le 9 juillet prochain sur la route 112, chemin qui relève de la compétence du gouvernement du Québec (ministère des Transports), à la condition que les organisateurs de l'événement s'adressent à la Régie de police de Memphrémagog pour traiter des questions de sécurité du public et des participants et qu'ils aient obtenu les autorisations nécessaires du ministère des Transports;
2. le conseil demande d'assurer une signalisation adéquate de la déviation de la circulation, s'il y a lieu, et d'assurer la propreté des lieux à la suite du passage sur le territoire.

ADOPTÉE

* * * * *

11.1 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'APPEL D'OFFRES EN VUE D'UN ACHAT REGROUPE DE BACS BRUNS ET DE MINI-BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (199)

2026-07-199 **ATTENDU QUE** la Municipalité d'Austin a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2027 ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Austin désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs roulants bruns de 240 litres et des roues standards de 250 mm dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;
2. la Municipalité d'Austin confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants bruns de 240 litres et de roues standards de 250 mm nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2027;

3. pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité d'Austin s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Municipalité d'Austin à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Municipalité d'Austin. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;
4. si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité d'Austin s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
5. si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité d'Austin s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2027, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;
6. la Municipalité d'Austin reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2 %;
7. un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

11.2 DÉSIGNATION DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE À INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LA MRC RELATIVEMENT AUX COURS D'EAU DE LA MUNICIPALITÉ (200)

2026-07-200 **ATTENDU QUE** la Municipalité, en relation avec l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, a désigné temporairement M. Olivier Alix-Paré pour agir pour la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog (MRC) à l'égard des cours d'eau sillonnant le territoire de la municipalité.

ATTENDU QUE le conseil a adopté ce jour une résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog, pour notamment fournir à la MRC un service correspondant au travail qui doit être accompli par la MRC aux termes de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*.

ATTENDU QU'IL y a lieu de désigner une personne pour appliquer l'entente intermunicipale à venir avec la MRC.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère F. Dussault
appuyé par la conseillère M.-E. Soucy**

ET RÉSOLU :

DE désigner M. Olivier Alix-Paré pour accomplir toutes les tâches qu'il y aura lieu d'accomplir aux termes des articles 103 à 109 de la *Loi sur les compétences municipales* dans le cadre de l'entente intermunicipale à intervenir entre la municipalité et la MRC relativement aux cours d'eau de la municipalité.

ADOPTÉE

* * * * *

2026-07-201 LEVÉE DE LA SÉANCE (201)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller J. de Blois, la séance est levée à 20 h 35.

ADOPTÉE

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d’Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j’exerce le droit de veto prévu à l’article 142 (3) du *Code municipal*.

Lisette Maillé
Mairesse

Manon Fortin
Greffière-trésorière